# Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR16.01PR

#### concernant

la demande d'un crédit d'investissement de CHF 111'700.pour la mise en conformité des signaux routiers à la norme VSS 640 871a.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 9 février 2016.

Elle était composée de Madame Catherine CHEVALLEY et de Messieurs Olivier DI PRINZIO, Michel DUBEY, Jacques FIVAZ, Philippe GUIGNARD, Boris RICHARD et du soussigné, désigné rapporteur. Monsieur Julien MING était excusé.

La délégation municipale était composée de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF et du Commandant PITTET ainsi que de l'Adjudant COLLET de la police Nord Vaudois.

La Commission les remercie vivement pour la présentation de ce projet, des compléments d'informations donnés ainsi que des réponses apportées à nos questions.

#### Préambule

La mise à jour de notre signalisation routière fait suite à l'édition de la nouvelle norme VSS 640 871a. La mise en œuvre a commencé avec un peu de retard lié entre autre à l'établissement d'une cartographie de l'ensemble des signaux de notre commune.

# Points importants ressortant lors des échanges :

## **Cartographie**

Le personnel du SIT (Service Informatique Technique) a pris des photos de l'ensemble des signaux afin de pouvoir les insérer dans le programme Géonis. Ce travail a nécessité l'introduction de chaque signal ou panneau par genre, forme, dimension, type de réfléchissement. Toutes ces données réunies ont permis d'établir une cartographie permettant de situer l'endroit exact où se trouve chaque panneau où signal. De plus, la vision sur écran du signal recto-verso permet d'établir les dates de fabrication, du genre de cadre, etc.

# **Appel d'offres**

4 offres ont été retenues par le bureau d'ingénieurs PERRET-GENTIL, mandaté par nos services, et c'est la Firme SIGNAL SA, ayant son siège à Büren an der Aare, qui s'est vu attribuée le travail. La longue collaboration entre cette maison et notre cité a joué un rôle important, SIGNAL SA ayant de plus une offre nettement moins coûteuse, (CHF 30'000 - 40'000) par rapport à ses 3 concurrents. La commission a

été assurée du fait que ce tarif très attractif n'aurait aucune incidence quant à la qualité du produit et que par ailleurs la garantie avait été portée, par le fournisseur, de 6 à 13 ans.

### Mise en conformité

La Commune est garante du respect de la norme VSS 640 871a. Afin de répondre à cette norme, les travaux seront terminés pour la fin de l'année 2016.

Sur le territoire communal certains panneaux, comme ceux placés à proximité de l'autoroute, sont de la responsabilité de l'OFROU qui en assume leur mise en conformité.

En outre, une des nouveautés de la nouvelle ordonnance sur les règles de la circulation routière en vigueur au 01 janvier 2016, consiste à autoriser par défaut le trafic cycliste en sens inverse des routes en sens unique ( à moins que l'espace y soit insuffisant ), ce qui aura pour implication, après discussion notamment avec l'association Pro vélo, d'installer de nouveaux panneaux avec une nouvelle signalétique non seulement pour signaler les quelques interdictions de circulation mais également les rues autorisées. À noter que les coûts liés à ces panneaux ne font pas partie du présent préavis.

## Recyclage des panneaux

Un certain nombre des panneaux remplacés seront recyclés par exemple en signaux pour des travaux ou en récupérant la tôle du signal après l'avoir nettoyée.

#### **Conclusions:**

S'agissant d'une obligation réglementaire, nous devons par conséquent nous y soumettre. Ces adaptations auront été l'occasion de procéder à une mise à jour de la cartographie de notre signalisation, ce qui sera un plus indéniable pour les intervenants de notre commune.

Par conséquent, la commission vous recommande à une belle unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis ainsi que l'ensemble de ses articles, tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains le, 19 février 2016

le rapporteur:

Jean-Claude Monney

0/0